

PRÉPARER LA RENTRÉE 2017

Dossier de presse
Jeudi 9 mars 2017



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

FICHE 11

LES MESURES POUR RENFORCER LA SÉCURITÉ DES ÉCOLES, DES COLLÈGES ET DES LYCÉES

Le Gouvernement a pris de nombreuses mesures pour renforcer la sécurité des écoles, des collèges et des lycées, notamment avec les circulaires de novembre 2015 et l'instruction du 29 juillet 2016. Pour protéger élèves, enseignants et personnels, une stratégie d'ensemble, cohérente, a été déployée et repose sur trois piliers : anticiper, sécuriser et savoir réagir.

Anticiper

Une coordination renforcée avec la création d'un Centre ministériel de crise

Les 30 académies disposent chacune, désormais, d'une cellule de crise. De même, **un Centre ministériel de crise a été créé** au sein du ministère. À partir de la rentrée 2017, il assure un appui aux cellules académiques de crise. Dans les départements, **les correspondants éducation nationale sont désignés** par le recteur pour participer aux cellules de crise préfectorales.

Les formations à la gestion de crise

La totalité du haut encadrement (recteurs, inspecteurs d'académie et leurs adjoints, etc.) a été formé. **Les 3 nouveaux centres de formation du ministère de l'Intérieur** (Tulle, Rochefort et Melun) ont été ouverts et auront formés 500 cadres (chefs d'établissement, IEN du premier degré, etc.) d'ici à la fin de l'année 2016-2017 contre 135 l'année précédente. Pour l'année scolaire 2017-2018, l'effort de formation se poursuit. **Un réseau de 80 formateurs de formateurs assure la formation des personnels en académie.** Un parcours de formation à distance est mis à disposition des cadres, sur les problématiques liées à la gestion de crise et à la sécurité, en partenariat avec l'École supérieure de l'éducation nationale et l'École nationale supérieure de la police.

Sécuriser

La mobilisation des forces de sécurité

Les forces de sécurité intérieure mettent en œuvre tout au long de l'année scolaire des dispositifs permettant une présence visible et dissuasive aux moments clefs de la journée scolaire, s'appuyant sur **une surveillance par des patrouilles mobiles** régulières et une réserve immédiate.

Le renforcement des équipes mobiles de sécurité

Les équipes mobiles de sécurité jouent un rôle primordial dans le cadre de la gestion de crise. Elles ont été renforcées en 2016, puis en 2017. **Les missions de ces équipes sont actualisées à la rentrée 2017** afin de répondre au mieux aux besoins identifiés sur le terrain. Leurs interventions concernent l'ensemble des domaines de la prévention des violences ou de la sécurisation, sans se substituer à l'action des forces de sécurité.

Les travaux de sécurisation

Afin de sécuriser les bâtiments, **plus de 30 millions d'euros (sur les 50 millions débloqués en 2016-2017 pour les travaux de sécurisation des bâtiments) ont d'ores et déjà été notifiés** par les préfetures au 1^{er} mars 2017 et permettent d'accompagner les collectivités. Ils ont été attribués à 92 % pour des écoles primaires et permettent de réaliser les travaux les plus urgents.

Un groupe d'experts associant communes, départements et régions se réunit régulièrement au niveau national pour faire un point sur les mesures engagées, renforcer la sécurité des écoles, des collèges et des lycées. Ce groupe d'experts est décliné dans les académies pour permettre la réalisation de points d'étape sur les mesures engagées au plus près du terrain.

Savoir réagir

Des exercices réalisés à tous les échelons

Pour l'année scolaire 2017-2018, **chaque école, collège et lycée organise un exercice « attentat intrusion »** avant les vacances de la Toussaint. Les académies organisent et coordonnent les exercices avant la rentrée scolaire 2017. Ils sont mis en œuvre sans effet de surprise. Dans les départements, les exercices-cadre de crise (« attentat intrusion », etc.) continuent à être organisés par les préfets et associent les services de l'éducation nationale.

Les formations à l'intention de personnels de tous horizons

Pour l'année scolaire 2017-2018, des formations sont développées à l'intention des personnels de tous horizons affectés dans les écoles, les collèges et les lycées. Des formations communes directeurs d'école/responsables des activités périscolaires des communes sont organisées dans le cadre de cette culture de la sécurité.

Les formations aux premiers secours et aux gestes qui sauvent

Tous les élèves de 3^e (810 000 élèves) et les collégiens et lycéens ayant un mandat (400 000 élèves) auront reçu, en fin d'année scolaire 2016-2017, une formation ou une initiation aux pratiques de premiers secours. Pour les professionnels, 100 formateurs de formateurs et 3 000 formateurs adultes sont actuellement formés. Au total, **300 formateurs de formateurs et 10 000 formateurs adultes auront été formés**. Des ressources ont été mises à disposition des formateurs dans l'initiation aux pratiques de premiers secours.

Cet effort se poursuit. 50 % des élèves de 3^e reçoivent une formation aux premiers secours pour l'année scolaire 2017-2018 afin d'atteindre 80 % des élèves en 2018-2019. **Ce sont plus de 1,2 million d'élèves initiés ou formés chaque année** aux premiers secours avec une montée en compétence chaque année.

À RETENIR

80 formateurs de formateurs pour les personnels en académie

50 M€ débloqués en 2016-2017 pour les travaux de sécurisation des bâtiments

1,2 million d'élèves initiés ou formés chaque année aux premiers secours